Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260331-2026_21-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 mars 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 20 mars 2026
Date d'affichage : 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Alban BERTHELOT, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

Était absent : -----

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
Mme Isabelle LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026 - 21
Objet : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
Délégués élu et agent de la commune

Exposé : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale depuis le 1er janvier 2008. La commune adhérait précédemment au Comité des Œuvres sociales du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine. Le CNAS permet de proposer aux agents un large éventail de prestations sociales conformément à la mise en œuvre du droit à l'action sociale rendue obligatoire par la loi du 19 février 2007.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent. Ils sont les représentants du CNAS auprès de la commune, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS. Les délégués doivent être renouvelés en même temps que les conseils municipaux. Par ailleurs, la commune dispose d'un correspondant local qui est le relais entre le CNAS et les agents. Le correspondant assure la diffusion des documents, conseille ses collègues sur l'obtention des diverses prestations proposées. Le délégué agent peut être correspondant local.

Délibération : Ont été désignés par le conseil municipal :

Déléguée élue : Mme Isabelle LEPAGE
Déléguée agent et correspondant local : Patricia FADIER

La Secrétaire de séance,
Isabelle LEPAGE

Le Maire,
Fabienne BONDON

MAIRIE DE LA NOUAYE (ILLE-ET-VILAINE)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire